



Charge induue syndic de copropriété

Par **xav3**, le **22/06/2012** à **08:38**

Bonjour,

j'ai eu un dégât des eaux dans l'appartement dont je suis propriétaire et que j'occupe. L'assurance du syndic prend en charge le sinistre. Le syndic a par ailleurs, sans me consulter, décidé de faire intervenir un plombier pour vérifier l'étanchéité du sol de mon appartement, car l'eau s'était infiltrée dans l'appartement du voisin du dessous. Dans un courrier il m'informe qu'il m'impute le montant de cette intervention et m'envoie la facture soit 109 euros. Dois je payer ?